



Convention Collective des Laboratoires de Biologie Médicale Extra Hospitaliers

Fiche descriptive : Informaticien(ne)

Informaticien (ne) :

- A l'embauche : coefficient 210
- Titulaire d'un bac ou après 2 ans d'ancienneté dans l'échelon précédent : coefficient 220
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 230
- après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 240

Titulaire d'un BTS, d'un DUT spécialisé, équivalent ou assimilé, ou personnel de la catégorie précédente ayant acquis la formation nécessaire :

- A l'embauche : coefficient 240
- Après 1 an dans l'échelon précédent : coefficient 250
- Après 1 an dans l'échelon précédent : coefficient 260
- Après 2 ans dans l'échelon précédent : coefficient 270
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 280
- Après 3 ans dans l'échelon précédent : coefficient 290

Grille de salaire

Coef	Taux horaire	Salaire mensuel
210	10,068	1 527,00 €
220	10,239	1 552,99 €
230	10,577	1 604,21 €
240	10,912	1 654,96 €
250	11,245	1 705,57 €
260	11,584	1 756,94 €
270	11,921	1 808,00 €
280	12,256	1 858,91 €
290	12,591	1 909,67 €